Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le 1 4 JUIN 2023

ID: 038-213800758-20230614-DE_09_06_23_37-DE

COMMUNE DE CHAPAREILLAN DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice

23

Présents

17

Votants

18

L'an deux mille vingt-trois le 09 juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juin 2023

<u>Présents</u>: Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Jean MIELLET, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

<u>Absents et Excusés</u> : Annalisa DEFILIPPI (pouvoir à Gisèle MOTTA), Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Malika MANCEAU, Suan HIRSCH, Olivier BOURQUARD.

OBJET:

ALLOCATIONS VIE SCOLAIRE

37 - 09/06/2023

Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle GIOANETTI, adjointe au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les allocations suivantes :

Coopératives Ecoles publiques de l'Epinette :

Direction élémentaire :

500,00 €

Direction maternelle:

500,00 €

TOTAL : 1 000,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au BP2023 à l'article 657361

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

> Martine VENTURINI Maire

Affiché le : 1 4 JUIN 2023